Commune d'**ARS-LAQUENEXY**

PLAN LOCAL D'URBANISME



ANNEXES SANITAIRES

Approbation initiale du PLU :
16/05/2012

DOCUMENT EN VIGUEUR :
Mise à jour n°2
AM 11/12/2018

METZ MÉTROPOLE
HARMONY PARK | 11 bd Solidarité | BP 55025 | 57071 METZ CEDEX 3
T. 03 87 20 10 00 | F. 03 87 20 10 29 | www.metzmetropole.fr
facebook.com/MetzMetropole | @MetzMetropole

MAIRIE D'ARS-LAQUENEXY
Rue Principale
57530 ARS-LAQUENEXY
Tél : 03 87 38 21 36 / Fax : 03 87 38 17 03

ANNEXES SANITAIRES PLU – NOTICE EXPLICATIVE
ARS-LAQUENEXY

Le présent rapport a pour objet de rappeler la situation actuelle de l'assainissement dans la commune ainsi que les orientations futures.

Les modes d'assainissement

Assainissement collectif
L'assainissement est dit "collectif" lorsque l'habitation est raccordée à un réseau communal d'assainissement.
Les réseaux d'assainissement peuvent être de type unitaire (eaux usées et eaux pluviales dans un réseau unique) ou séparatif (un réseau pour les eaux usées et un réseau pour les eaux pluviales).

Assainissement non collectif
Par "Assainissement Non Collectif" on désigne tout système d'assainissement effectuant la collecte, le prétraitement, l'épuration, l'infiltration et le rejet des eaux usées domestiques et assimilées des immeubles non raccordés à un réseau public d'assainissement.
L'expression "assainissement non collectif" englobe les expressions "assainissement individuel" et "assainissement autonome".

A. Situation actuelle

a. Etudes engagées sur la commune

Schéma directeur d'assainissement
La Régie HAGANIS a lancé courant des mois de mai-juin 2008 la réalisation de 2 schémas directeurs d'assainissement, un sur la station d'épuration principale de Metz et un sur le réseau d'assainissement en tant que tel (y compris les ouvrages associés), qui se sont respectivement terminés courant 2009 et été 2010.
Ces schémas, via la réalisation d'un état des lieux complet de l'assainissement, avaient pour objectif d'être un outil d'aide à la décision pour dégager les grandes orientations qui seraient à mener sur le territoire, en termes d'assainissement, pour les 10-15 ans à venir.
Entre autres :

- ✓ Garantir à la population présente et à venir des solutions durables et optimales pour l'évacuation et le traitement des eaux usées,
- ✓ Préserver le milieu naturel,
- ✓ Maîtriser l'impact des eaux pluviales c'est-à-dire gérer au mieux les risques associés aux phénomènes d'inondations et l'impact qualitatif des rejets en temps de pluie,
- ✓ Définir une politique adaptée aux exigences du développement durable, notamment en matière d'énergie (optimisation de la consommation d'énergie, création d'énergie renouvelable,...)
- ✓ Assurer le meilleur compromis technico-économique possible dans le respect de la réglementation et notamment des objectifs fixés par la directive de la Communauté Européenne.

Zonage d'assainissement
En application de la loi sur l'eau du 30 décembre 2006, la régie Haganis réalise actuellement le zonage d'assainissement de l'agglomération.
Ce document, établi pour chaque commune, consiste à définir le mode d'assainissement, collectif ou non collectif, pour l'ensemble des zones bâties ou à bâtir du territoire communal.

Après enquête publique et approbation du Conseil d'Administration d'Haganis, le zonage d'assainissement deviendra une annexe au POS ou PLU de chaque commune.

b. Epuration des eaux usées

L'ensemble des effluents de la commune de Ars-Laquenexy est acheminé pour traitement à la station d'épuration de l'Agglomération Messine gérée par HAGANIS, régie de Metz Métropole depuis le 1er janvier 2005.

Construite en 1974 sur la commune de La Maxe au nord de Metz, la station a connu de nombreux travaux d'extension, au cours des années 1993-1996, permettant ainsi d'augmenter ses capacités de traitement et d'assurer l'épuration parfaite des effluents de l'Agglomération Messine conformément aux exigences règlementaires.

Sa capacité nominale de 440 000 équivalents habitant permet la prise en compte des eaux domestiques des 230 000 habitants, les eaux produites par les entreprises et les services ainsi qu'une part importante des effluents unitaires en temps de pluie. Les matières de vidange de fosses sceptiques et les boues liquides de stations d'épuration des villages voisins, livrés par les entreprises spécialisées, sont également acceptées.
Ainsi, 72 000 m^3 d'eaux usées sont traités par jour.

La filière de traitement met en œuvre les techniques les plus actuelles pour assurer l'élimination au meilleur niveau des matières organiques, ainsi que les différentes formes d'azote et de phosphore.

Jusqu'à juin 2009, le rejet des eaux traitées s'effectuait dans le ruisseau de Woippy, dorénavant il se fait directement dans la Moselle.

c. Réseaux de collecte des eaux usées

Les réseaux d'assainissement de la commune de Ars Laquenexy sont de types séparatif et unitaire. La longueur du réseau des eaux usées est de 3775 mètres linéaires, la longueur du réseau des eaux pluviales est de 2648 mètres linéaires et la longueur du réseau unitaire est de 2310 mètres linéaires.
Les effluents sont raccordés sur le collecteur de la Cheneau qui les transporte vers la station d'épuration.
Les eaux pluviales ont pour exutoire le ruisseau de Vallières.
Deux cartes ci-jointes représentent la cartographie du système d'assainissement et des bassins versants de la commune de Ars Laquenexy.

d. Ouvrages Particuliers et points critiques

Les ouvrages particuliers recensés sur la commune d'Ars-Laquenexy sont listés dans le tableau ci-dessous.

Nom ouvrage	Rue	Type	Fonction	Réseau*
Laquenexy Pincipale	Rue de la vieille croix	Station	Refoulement	EU
Romains 49 av le pont	49 rue des Romains. avant le pont	Déversoir	Déversement	U
Romains ap le pont	Rue des Romains. après le pont	Déversoir	Déversement	U
Pincipale 6	Rue Principale	Déversoir	Déversement	U
Prinicpale pont	Rue Principale	Déversoir	Déversement	U
Baronne 40	Lotissement Parc de la Baronne n°1	Déversoir	Déversement	U
Baronne 33	Lotissement Parc de la Baronne n°2	Déversoir	Déversement	U
Potire Station	Station de pompage	Déversoir	Déversement	U

* U : unitaire EU : eaux usées EP : eaux pluviales

Deux points critiques ont été recensés sur la commune.
Celui situé rue de Vallières nécessite un curage de la surverse et du regard tous les deux mois et celui rue des Potirs nécessite un curage du réseau une fois par an.

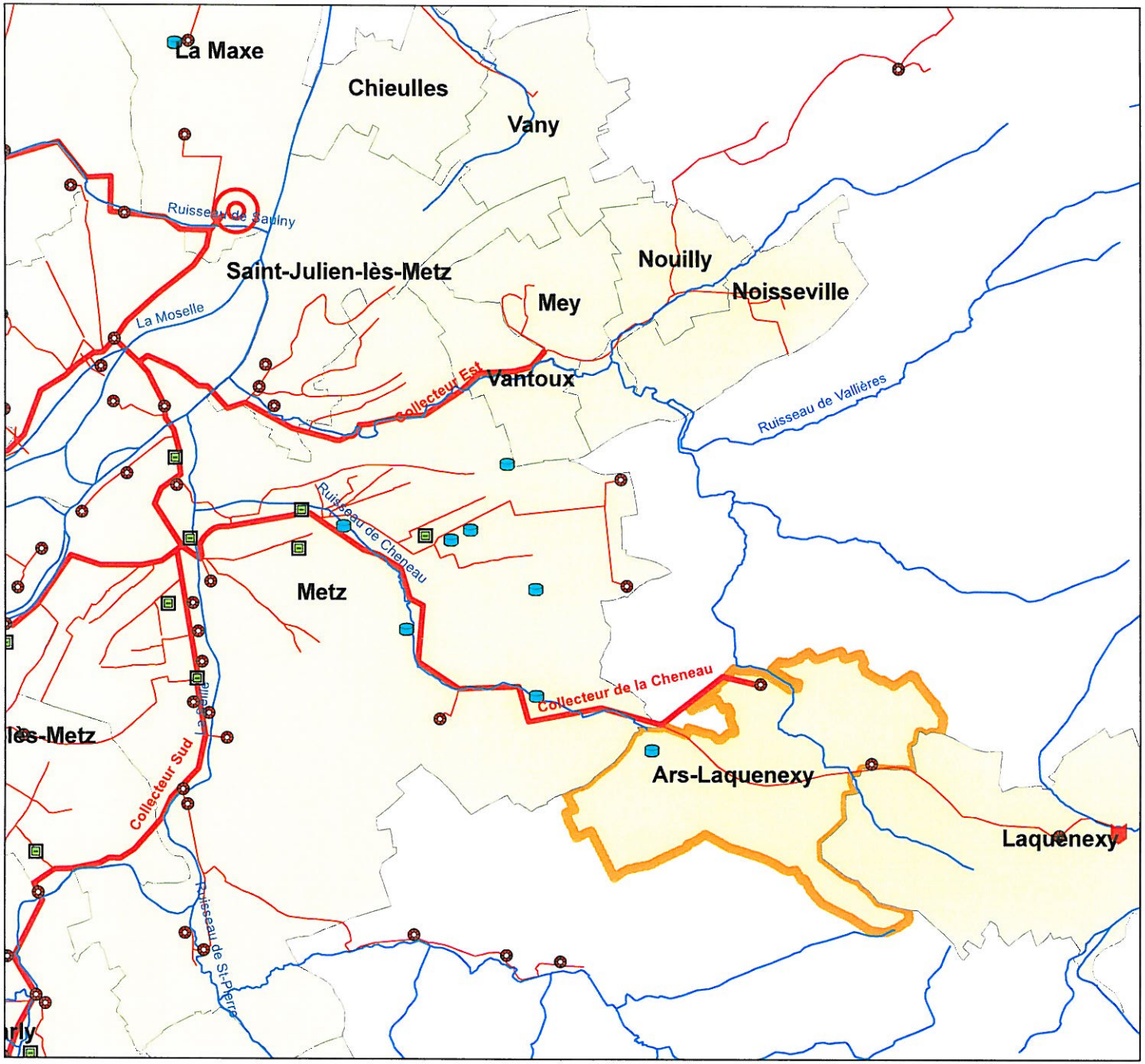
B. Orientations pour l'avenir

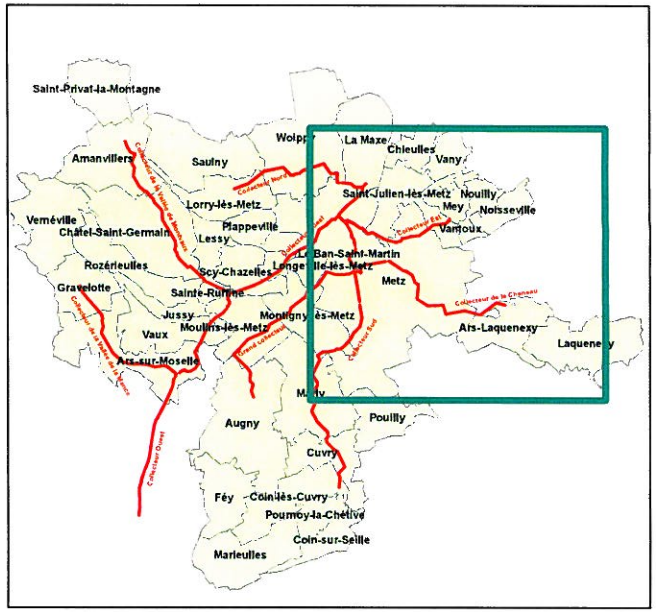
a. Epuration des eaux usées

Parmi les grands projets prévus par le schéma directeur d'assainissement, la modernisation des équipements du prétraitement de la station d'épuration et la réduction des consommations d'énergies est au programme.
L'évolution de la filière de déshydratation des boues occupe une place prioritaire. Celle-ci prévoit un équipement de digestion et méthanisation, avec cogénération de chaleur et électricité pour la valorisation du biogaz produit. La réalisation de cette unité de digestion/cogénération est envisagée pour 2011/2012 pour une mise en service début 2013.

Rappel : Zones d'extensions futures
Les zones d'extensions futures devront être conformes aux prescriptions d'HAGANIS pour les eaux usées et de Metz Métropole pour les eaux pluviales.

Localisation de la commune d'Ars-Laquenexy sur le réseau d'assainissement de l'agglomération





Légende

- Stations de pompage
- Bassin d'orage
- Bassin de retenue de pollution
- Collecteurs principaux
- Collecteurs secondaires
- Station d'épuration communale
- Station d'épuration de l'agglomération messine

N

Cartographie du système d'assainissement et des bassins versants de la commune d'Ars-Laquenexy

